

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

18/10/2024

N° E24000056 /83

LA MAGISTRATE EN CHARGE DES ENQUETES
PUBLIQUES

Décision désignation commission ou commissaire du 18/10/2024

Vu enregistrée le 17/10/2024, la lettre par laquelle le maire de la commune de Cotignac demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique conjointe ayant pour objet :

La révision allégée n°2 et la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Cotignac ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné Mme Hermine LE GARS en qualité de magistrate déléguée aux enquêtes publiques ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Paul STACHO est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de Cotignac, à Monsieur Paul STACHO.

Fait à TOULON, le 18/10/2024.

La magistrate déléguée,



Hermine LE GARS